

Jusqu'au fief de Fontanes

ou En remontant le temps avec Georges Julien

par Jean-Louis LABORIE



EST un matin de novembre 1988 que j'ai passé pour la première fois la porte des Archives. Je pénétrais dans le domaine de Georges Julien. Je me limitais alors à des recherches familiales. Quelques souvenirs me restent de ces premiers contacts. Je le revois dresser, jour après jour, ces répertoires des anciens actes de baptêmes, mariages et sépultures qu'il établissait à l'intention des généalogistes, nombreux à cette époque. Il y a des milliers et des milliers d'actes et, ça n'en finit pas. Je l'entends discuter avec André Vignoles des lieux-dits et là, j'écoute, j'ai déjà l'intuition que cela va me passionner.

Un jour, je lui annonçai que j'avais à peu près fait le point sur mes recherches. « Mais, avez-vous fait les notaires ? », me rétorqua-t-il. Il m'amena au deuxième étage de la mairie. Dans une chambre de l'ancien presbytère, de nombreuses étagères étaient surchargées de registres des anciens notaires de la ville. Quelqu'un les avait découverts quelques années plus tôt. Dans les grottes des fours à chaux, je crois. Ils étaient dans des sacs que l'on avait portés à la mairie. Là, à l'ouverture, plusieurs volumes étaient tout simplement tombés en bouillie. Les autres étaient plus ou moins intacts et, très généralement, moisissés. Il avait, me confia-t-il plus tard, passé des heures, des jours, à les sécher, à les nettoyer. Puis, ici aussi, il en dressa le répertoire. Quand, dans ces milliers et ces milliers de pages, on ne cherche que des noms pour remonter les générations, on n'a pas besoin de grandes connaissances de l'écriture ancienne. Mais, si l'on veut en savoir plus, apprendre comment vivaient les saint-antoninois d'autrefois, c'est autre chose. Dès lors, j'étais obligé constamment de quérir son aide. En effet, l'écriture ancienne n'est pas d'un abord facile et les registres étaient souvent très abîmés. Il les parcourait, cependant, avec une aisance et une sûreté qui m'impressionnent encore. Généralement, quand j'étais à Saint-Antonin, je repérais les actes qui m'intéressaient et, j'attendais son passage en fin d'après-midi aux Archives pour qu'il me les lise à haute voix. Il passait le plus souvent vers 17 heures et la dictée commençait. Je ne parlerai ici que des testaments. Ah, les testaments !

Après un préambule formel, ils reprennent tous la phrase rituelle, je l'entends encore : « sachant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, ni de plus incertain que l'heure d'icelle, ne voulant décéder sans avoir disposé des biens qu'il a plu à Dieu de me donner, afin qu'à raison d'iceux, il n'y ait ni débat, ni contestation entre les miens enfants ... ». Je crois que nous sommes nombreux dans son entourage à avoir entendu cette phrase. Madame Julien me rappelait, il y a peu de temps, qu'elle la connaissait par cœur. La conviction qu'il exprimait, lorsqu'il la prononçait, nous introduisait petit à petit dans la grande salle de la maison. La famille est assemblée autour de la table. Le corps est encore là. Le notaire solennellement lit les dernières dispositions du défunt. D'abord, des indications sur la foi de celui-ci et les conséquences sur les obsèques. C'est important, j'y reviendrai. Il passe ensuite aux aumônes aux pauvres : elles devront être distribuées par l'héritier, le jour de l'enterrement, devant la porte de la maison. Suivent ensuite, les dispositions concernant les biens. Dès cette première époque, la localisation de la maison où se passait la scène devint un pôle d'intérêt. En effet, vous le savez, ces maisons sont pratiquement toutes là, presque intactes, et en les situant, l'image de la scène devenait presque réelle. Il avait pas mal travaillé dessus quelques années auparavant. Nous nous mettions devant le plan du XVIII^e siècle et, il m'indiquait : nous sommes dans cette maison ou dans cette autre.

Je crois que c'est la lecture du livre initiatique de Philippe Ariès « l'homme devant la mort » qui allait nous faire entrevoir à l'un et à l'autre de nouveaux horizons. Sous cette couverture un peu théâtrale du testament, se traduit l'attachement du testateur « à l'en-deçà et à l'au-delà ». A l'en-deçà, à la vie qui s'en allait, nous l'avions ressenti déjà, mais à l'au-delà, nous allions le découvrir bien plus intensément. Dès le début de ces lectures, il me signalait « c'est un catholique ou c'est un protestant ». En effet, la Réforme a été le grand épisode historique de la ville, qui a marqué et divisé ses habitants pour longtemps. Déjà, il avait bien vu que certains testateurs exprimaient difficilement leurs intentions, principalement après la révocation de l'édit de Nantes. Mais, à partir de là, aidés par la lecture d'autres historiens qui nous donnaient les clefs et les outils adaptés, il devenait envisageable d'utiliser les testaments à des fins plus générales. En effet, dans ces siècles de foi profonde, il était impensable de ne pas exprimer ses véritables sentiments religieux à la fin de sa vie, sous peine d'apostasie. Dès lors, l'idée d'utiliser ces testaments pour étudier le basculement de la ville vers la Réforme au XVI^e siècle. Il fallait reprendre les testaments de l'époque afin de regarder s'il était

possible de voir à partir de quand s'opérait, d'abord l'apparition des clauses indiquant la conversion aux idées nouvelles, puis leur expansion et, après le passage de la ville au protestantisme, la résistance de telle ou telle catégorie de ses habitants. Il s'agissait d'une étude sociologique, telle que celle qu'il avait pratiquée avec Claude Harmelle quelques années plus tôt, et dont il avait gardé le souvenir d'un moment parmi les plus passionnants de sa vie.

Mais le testament de Marie Ouvrieu allait nous faire changer brusquement de cap. Il est daté du 27 juillet 1697 avant midi. Il ne contient aucune clause particulièrement intéressante. Mais, en marge, il y a cette note d'Antonin Cassaing, le notaire ⁽¹⁾. Il a écrit : Marie Ouvrieu est morte sur la minute et enterrée le lendemain. Elle est veuve d'un modeste tisserand et vit avec un de ses enfants. Nous tentons d'imaginer la scène. La maladie arrive, d'abord bénigne. Puis, une nuit, c'est l'aggravation subite et l'angoisse, cette angoisse des malades qui grandit dès que le jour tombe. Le fils qui soutient sa mère, la discussion probable. Il faut envisager l'avenir. Il n'y a pas de testament, par conséquent il va y avoir un partage, probablement difficile, car il y a cet autre fils, parti au service du Roi depuis longtemps. On est sans nouvelles de lui. Sans doute, ça va compliquer les choses. Puis, en ce temps-là, dans ce milieu des artisans de Saint-Antonin, ce que l'on transmet à ses enfants, ce n'est pas une éducation comme maintenant, mais le peu de bien que l'on a, la petite maison qui donne sur la carriera orba, la vigne au Pech, le chenevier au Martinet, etc. Maintenant que je sais où sont la rue et la maison, je peux continuer à décrire la scène. Le fils qui part, dès le petit matin chercher M^e Cassaing. Il frappe à sa porte, le 13 place du Mazelviel. Le notaire descend, on parlemente. Il se décide. Tout en s'habillant, il cherche dans sa tête les témoins dont il a besoin pour authentifier ces dernières dispositions. Il lui en faut sept, et pas n'importe qui. Il faut que ce soit des personnages importants, dont le témoignage ne puisse être contesté. Tout en se hâtant, de l'actuelle rue de saint Angel à la place de la Jougario, en passant par la rue de l'Eglise, il va les tirer du lit l'un après l'autre, soit dans ces rues, soit au début des rues rayonnantes. Il les convainc. Puis, l'un après l'autre, ils vont pénétrer dans la chambre de la mourante, pour l'entendre donner ces dernières dispositions. Probablement, plusieurs arriveront trop tard.

Mais voilà, la rue Orbe n'existe plus. Il m'explique que orbe signifie en occitan aveugle, donc qu'il s'agit d'une rue en cul-de-sac. Pour la première fois, je crois, il me propose : « Partons à sa recherche ». Il va tourner longtemps dans ce quartier entre le

moulin des Claustres et celui du Bessarel. Je le suis. Mais, c'est en vain, aucune solution ne le satisfait.

C'est à la suite de cette quête infructueuse, que j'allais détourner mon ordinateur de la généalogie pour la cartographie saint-antoninoise. Pendant que je copie le cadastre de 1670 afin de saisir les maisons, paragraphe après paragraphe, il me regarde d'un œil dubitatif. Parfois, je sens une légère ironie. Dans peu de temps, cependant, les étudiants en histoire viendront tous avec leur ordinateur. Il faudra un an de travail. L'été suivant, nous nous retrouvons et nous prenons la rue orbe. Elle s'ouvre en face de l'ancien Hôpital Majeur, part plein nord, puis tourne au levant. Elle a été rebaptisée depuis rue des Dames noires. Un peu après le tournant, il se penche sur sa droite et me montre un empilement de pierres taillées, contre la maison de Madame Barrau, je crois. « Il y a longtemps que je me demande à quoi ce mur correspond » me confie-t-il. En face de nous, l'horizon se clôt sur une grande maison. C'est tout ce que nous savons pour le moment. Le lendemain et les jours suivants, nous parcourûmes d'autres rues pour vérifier si nous pouvions nous y retrouver. Les leçons d'archéologie commençaient.

Un matin, quand j'arrivais aux Archives, il m'attendait. Un très vieux registre était sur la table. Il me demanda : « Qu'est-ce que vous pouvez faire avec ça ». Il s'agissait du livre des manifestes de 1500, où les habitants déclarent leurs biens et la valeur de ceux-ci, afin d'établir les rôles des impositions. J'étais incapable d'en lire la première ligne. « Je vous lis le registre de Roquescalière et, quant à celui de Boudaurat, vous n'aurez pas de difficulté, Monsieur Vignoles l'a entièrement tapé à la machine ». Je partis acheter deux cahiers, préparai mon dictaphone et la séance commença. Il tint d'abord à me prévenir : « les gens d'ici me reprochent ma prononciation de l'occitan qui n'est pas exactement la leur », il est vrai qu'il venait de l'est du Rouergue !

Alors que cette dictée aurait dû être de la plus grande monotonie, je me souviens de cette première matinée comme d'un instant magique. Ce livre des manifestes de Rocaescaliera commence au guachal vielh que je découvre. Lui, bien sûr, il connaît. Combien de fois a-t-il dû parcourir ce volume ? Mais, où est-il, ce guachal vielh ?

En étudiant le cadastre de 1670, nous avons mis en évidence une certaine suite dans les relevés, un peu comme le parcours d'un percepteur parcourant les rues, de maison en maison, selon un plan bien déterminé. Ce n'est probablement

plus le cas ici et, immédiatement, nous sommes perdus. Il y a des rues droites que nous nous attendions à trouver ailleurs, il y a plusieurs rues Cayssac, etc. Nous abandonnons très vite l'espoir de nous situer. Il me commente alors la diversité des biens qui sont décrits, depuis la riche maison du Senher Arnaut de Cayssac jusqu'à « l'hostalet de Guilhem Fontanié fach am forquatz ». Il me dicte les redevances que les habitants versaient aux seigneurs et que, André Vignoles, qui a passé des heures et des jours sur ces manifestes, a présentées dans un récent bulletin. Marti Gela lui pose un problème. Pour sa maison de la rue de Cayssac, il donne de cens « al Rey nostre Senhor mega albergua ». Il consulte le Alibert, son dictionnaire occitan préféré, qu'il m'a fait acheter. Rien. Il se rabat alors sur le Lévy qu'André Vignoles a introduit aux Archives. Il s'agit d'un droit de gîte que le propriétaire devait au roi. Dans quelques temps, le Lévy deviendra un de ses livres de chevet. Il faut l'entendre prononcer ce « al Rey nostre Senhor », c'est bien différent de la lecture. Il y fait passer une extraordinaire sensation de majesté. Du coup, on y ressent véritablement le respect que les gens de l'époque avaient pour la personne royale. Mais nous, nous savons qu'à Saint-Antonin, le roi est le successeur des vicomtes, et que ce droit de gîte, très ancien, leur était dû. Déjà, notre pensée s'évapore vers cette époque. Rappelez-vous, il n'y a pas si longtemps que Gilles Muratet a redonné le jour aux chevaliers des peintures murales de sa maison. Mais ici, ce demi droit de gîte ! Pourquoi, un demi ? Bizarre !

Les heures ont vite passé. Nous partons déjeuner chez lui. Il suit un chemin presque immuable. La place du Temple, la place du Bessarel, la serpone qu'il tient à franchir sur la dalle d'Arnaud Deliombra, puis la maison. Quand je suis là, Madame Julien me fait toujours le plaisir d'une cuisine locale. Mais, il y a autre chose. Nous buvons ici le vin de la dernière vigne de Rodanèze. Rodanèze était dans le temps entièrement couvert de vignes, comme tous les coteaux de Saint-Antonin. Depuis, le phylloxéra est passé par là et, dans la ville appauvrie de la fin du XIX^e siècle, on n'a replanté que des cépages gros producteurs. Aussi, m'explique-t-il, notre vin a perdu sa réputation et est mal considéré par les saint-antoninois. Eh bien, je tiens à témoigner ici que son vin, qu'il faisait lui-même, était très bon et que je ne suis pas prêt d'en perdre le souvenir. Il a toujours regretté qu'aucun agriculteur n'ait tenté de redémarrer une viticulture de qualité, comme cela a été fait dans de nombreux lieux touristiques.

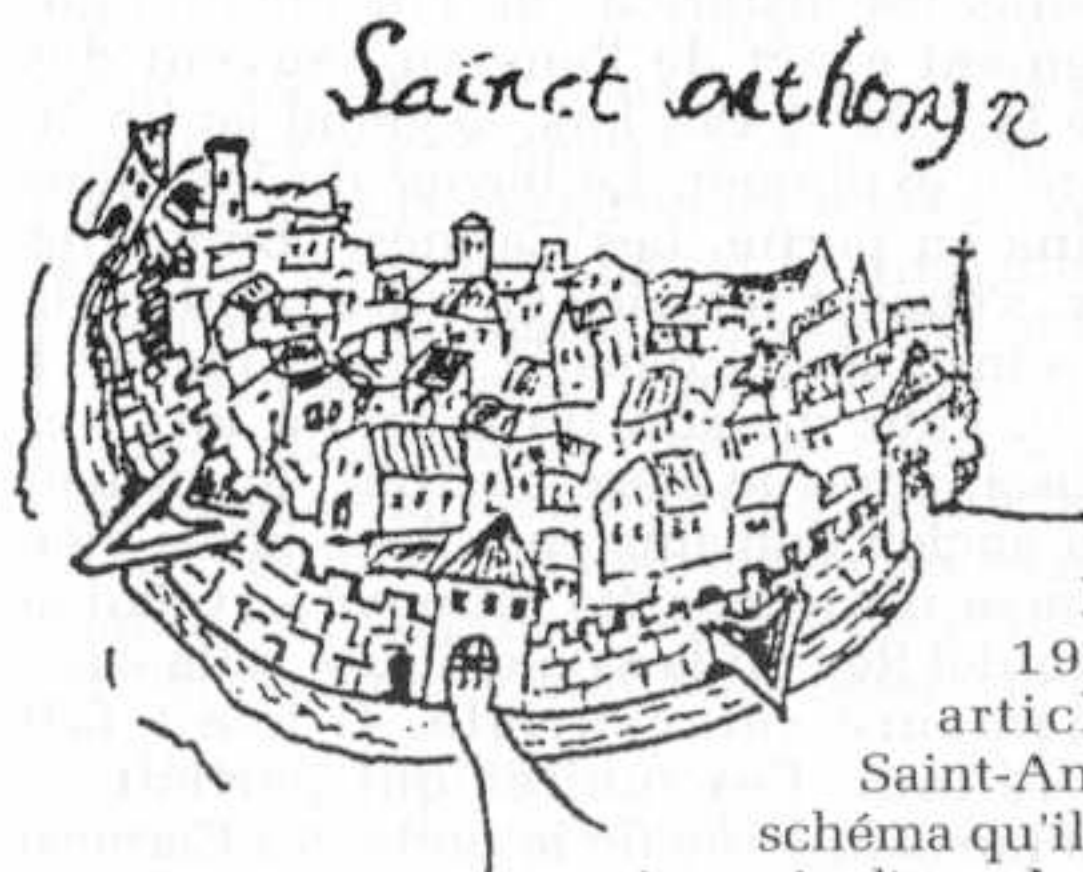
Les mois ont passé, les saisies ont succédé aux saisies. Quand je le revois, je dois lui dire que je ne suis pas arrivé à


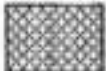

reconstruire la ville de 1500. Les raisons en sont nombreuses, mais en particulier, entre 1500 et 1670, tant de temps s'est passé. Et puis, ce fut une époque bien troublée. Il va alors me proposer de m'aider à lire les registres des notaires du XVI^e siècle ainsi que les rôles des impositions de cette époque, puisque nous avons compris que ce rôle suit l'habitation des gens rue après rue. Et de nouveau les séances de lecture reprennent. Un fait nouveau apparaît vers cette époque, il existe aux Archives départementales un terrier du roi qui permet de remonter à un bon nombre de maisons jusqu'à la fin du XIV^e siècle ⁽²⁾. De la même manière, une partie du terrier de l'Abbaye se trouve parmi les registres des notaires dont j'ai parlé plus haut ⁽³⁾. Du coup, comme je n'avais pas noté les redevances seigneuriales, il faut reprendre tous ces derniers registres. Et nous remontons toujours le temps. Il faut aller de plus en plus vite, car la république jacobine réclame ces registres. C'est la course de vitesse et l'étude des testaments est abandonnée. Il se met au latin avec succès. Il va ainsi dépouiller toute la série des registres de Jean Gimbal, le notaire de l'Abbaye à la fin du XVI^e. Désormais, quand je suis là et que les visites de la ville reprennent, nous partons dans des buts précis. Quand nous prenons la rue Orbe qu'il avait tant cherchée, nous savons qu'elle se terminait au très ancien Hôpital Neuf, celui qui avait été enrichi par le legs du cardinal Teyseyre (ou Textoris), ancien prieur de l'abbaye au début du XIV^e siècle, le saint-antoninois le plus célèbre du moyen âge. Il fait immédiatement la relation : ces pierres qu'il avait remarquées à ses débuts de visites archéologiques de la ville, constituent l'encadrement de la porte qui marquait l'entrée dans le jardin de l'hôpital,

aujourd'hui loti et, la grande maison qui arrêtait notre regard a été reconstruite sur l'ancien hôpital ⁽⁴⁾. Peut-être sous l'enduit, quelques vestiges subsistent-ils ?

Nous tournons autour de la tour du Roi. Dans le bulletin de 1982, il a consacré un article à l'urbanisme de Saint-Antonin. Il y reproduit un schéma qu'il a minutieusement tracé à partir d'un plan de 1601 conservé aux

Archives (figure ci-contre) ⁽⁵⁾. On y distingue très nettement une



-  Le fief de Fontanes
-  Les Carmes pendant la guerre de 100 Ans
-  La torn et la sala del Rey



Le quartier de la Porte des Carmes à la rue Cayssac avant les guerres de religion.

tour près de la porte Peyrière, dont il indique que c'est la tour du Roi, mais dont l'emplacement exact et l'importance restaient imprécis. Puis sont venus les historiens de l'Inventaire, qui identifient l'emplacement exact de l'ancien couvent des Carmes à l'extérieur de la ville ⁽⁶⁾. Dès lors, le grand jardin au sud-est de la ville reste à expliquer. Le terrier du Roi nous donne la clef, au moins en partie. Les Carmes, comme les autres ordres religieux, s'étaient réfugiés en ville pendant la guerre de 100 ans. Ils s'installèrent dans la rue qui menait à leur ancien couvent ⁽⁷⁾. Leur maison fut détruite lors des guerres de religion. Aussi, après le siège de 1622, le roi leur céda probablement son ancien domaine en ville, – je dis bien probablement, car cet acte n'a jamais été retrouvé –. Celui-ci était alors appelé la torn del Rey ou la sala del Rey, salle étant à prendre comme demeure seigneuriale. Il avait fait préalablement raser le tout. Les ruelles qui partent de l'actuelle rue del Pebre (ancienne rue de la porte des Carmes) et le haut de l'actuelle rue des Remparts (ancienne rue del Pebre) menaient toutes à la salle du Roy ⁽⁸⁾. Le déménagement

des Carmes a induit ce léger déplacement du nom des rues (figure au verso). Comme il l'avait mentionné à l'époque, le croquis était bien « d'une naïve et émouvante précision » et, c'est bien le seul vestige dont nous disposons de l'ancienne tour du Roy. En effet, lorsque nous prenons toutes ces ruelles, il examine toutes les pierres. Pas une seule trace évocatrice de l'ancienne tour n'est visible.

C'est vers cette époque, que Madame Julien m'apprend la terrible nouvelle, cette parole qui se dérobe lors d'une assemblée générale de l'Association. Quand je le revois à l'automne, c'est un crève-cœur. Cette difficulté à s'exprimer oralement l'inhibe considérablement. Quitter la maison, avoir à répondre aux bonjours des personnes rencontrées sur son chemin devient un chemin de croix. Mais, il allait surmonter cette épreuve. Il s'était décidé, quelques temps plus tôt à transcrire entièrement les registres des comptes consulaires du Moyen-Age. Il y retrouvait les personnages que nous avions rencontrés en faisant le classement des maisons. Il allait y consacrer le temps qui lui restait. Malgré tout, il continua à m'aider. Les registres de notaire étant partis, dès lors, les Archives étaient désertes. En effet, les généalogistes amateurs préfèrent rester tranquillement à Montauban. Nous continuâmes à dépouiller les rôles des impositions. Désormais, c'est moi qui parlais et enregistrerais sur le dictaphone et lui, il m'écoutait. De la même manière, que je l'avais déçu pour mon peu de coup d'œil en archéologie, ma prononciation de l'occitan ne le satisfaisait guère. Je le voyais à son air, lorsque je lisais à haute voix. Lorsque j'hésite, il prend le document et écrit le texte sur mon cahier, qui est rempli de ses annotations. Il a toujours la même maîtrise et la même sûreté de jugement que je lui ai toujours connues. Ces listes peuvent paraître monotones, mais comme nous remontons régulièrement, nous pouvons comparer à chaque fois quels habitants étaient présents dans la rue quelques années plus tard. Nous suivons les familles, nous voyons tel patronyme apparaître et parfois prospérer ou au contraire disparaître et plus généralement, c'est le cycle de la vie et de la mort. Et puis, il y retrouve les habitants qui sont cités dans les comptes consulaires. Et il me rappelle Na Camborgeta qui fournissait du pain à la municipalité au début du XIV^e et qui devait bien mener ses affaires, vu les biens dont sa famille est pourvue quelques décennies plus tard. Mais, une dernière recherche allait nous passionner.

Dans le terrier du Roi, nous avons retrouvé ces fameuses albergues qui nous avaient intéressés quelques années plus tôt. Plusieurs habitants de la ville déclarent que certains biens qu'ils possèdent doivent payer au roi une redevance annuelle

de 5 albergues et demi de chevalier et une autre redevance, qui s'appelle l'acapte, qui se monte, elle, à 22 sols et demi en monnaie de Cahors. Ces biens consistent en plusieurs maisons qui sont situées de part et d'autre de la rue de la Sabaterie ainsi que certains cheneviers qui se trouvent eux au confluent de la Bonnette et de l'Aveyron. On appelle cet endroit l'Isoule ou encore le « bocal » de Bonnette. Il est délimité est-il précisé, à l'est « par le canal de Bonnette passant costé la muralhe de la ville, avec le fleuve d'Avairon, avec le chemin allant à la fondaure où passoit antiennement le canal de Bonnette ». Plus encore, la ville qui possède à l'époque la tour du Buoc, connue aussi sous le nom de tour de Coanac, doit se joindre aux propriétaires ci-dessus pour payer ce tribut ⁽⁹⁾. Tout ceci nous fait gamberger ! Ce type de redevance est rare et, plus encore, elle concerne des maisons ou des terres éparses. En principe, les redevances que nous rencontrions jusqu'alors, correspondaient à une parcelle ou à une maison bien précise. Il fut désormais facile de remonter jusqu'en 1396. Là, on y apprend que la tour appartient à cette époque à Jean de Coanac, que l'ensemble contient plusieurs autres terres, toutes situées dans le Rouergue à la Calm, à Maillolong, etc. Le tout, y apprend-t-on, appartenait le temps jadis à Arnal del Truffe ou à Bertrand de Fontanes. Point. Nous n'en saurons rien de plus sur le moment. Il faudra attendre quelques temps. Un jour, le Doat nous apporta la solution. Quelques années plus tôt, il m'avait dit : « Vous qui aimez voyager, vous devriez aller à la Bibliothèque Nationale voir ce qu'il y a dans le Doat ». Il m'expliqua alors, qu'au XVII^e siècle, Colbert avait envoyé des émissaires dans les provinces pour recopier les anciennes chartes qu'il était utile de conserver pour écrire un jour l'histoire du pays, ainsi que pour d'autres buts moins nobles. C'est ainsi que le président Doat fut chargé de recueillir les documents concernant notre région.

J'en reviens à Georges Julien. Curieusement, lui, qui partait souvent en expédition à la découverte d'une abbaye romane ou d'une exposition, n'aimait pas entrer dans les dépôts d'archives des autres. Il avait fait de celui de Saint-Antonin son royaume. La capitale en était la petite pièce où sont conservées les séries anciennes et, où il avait son bureau. Pendant longtemps, je crois que personne n'a osé y s'installer. C'est là qu'il me fit toutes ces lectures, c'est là qu'il classait toute la paperasse de la municipalité, des factures, les lettres de réclamation, mais aussi les tracs électoraux et que sais-je encore ? Voilà pour les futurs historiens du siècle prochain !

Revenons au Doat. J'en obtins à la Bibliothèque Nationale une copie des parties de registres concernant la ville et je les lui

emmenai un matin aux Archives. Je ne le revis plus jusqu'au lendemain. Et là, il était à la fois heureux : « j'ai tout » me dit-il, heureux parce que en 300 ans, finalement les archives municipales n'avaient rien égaré. Mais déçu aussi, il espérait bien y trouver une charte inconnue. Mais le Doat a un avantage, il permet de lire facilement un document ancien souvent abîmé. Et un jour, en le parcourant, ce fut lumineux. Nous sommes en 1155. Les vicomtes, trois frères, Izarn, Pierre et Guillaume Jourdain, passent un accord avec Guillaume de Fontanes, son fils et ses neveux. Pour les biens qui font l'objet d'un procès en cours, les Fontanes verseront aux vicomtes une albergue annuelle de 15 chevaliers avec leurs chevaux, ainsi qu'une acapte de 60 sols de Cahors. Mais, surtout, il est précisé que la division entre les vicomtes a eu lieu cette année. De ce fait, la redevance doit être partagée ainsi : une albergue de 4 chevaliers au vicomte Izarn avec une acapte de 15 sols et, une albergue de 11 chevaliers au vicomte Pierre, avec une acapte de 45 sols de Cahors. Avec notre albergue de 5 chevaliers et demi et l'acapte de 22 sols et demi, nous nous retrouvons devant la moitié du fief des Fontanes comprise dans la part du vicomte Pierre ⁽¹⁰⁾.

Vérifier que les Fontanes ou les del Truffe étaient de la même famille, que les Coanac descendaient des premiers fut simple.



Le fief de Fontanes comprenait la plus grande partie de la Maison Pouzet, reconstruite depuis, la partie de la Place du Buoc allant jusqu'à la rue Cayssac et les quatre maisons à droite de la photo.

Identifier la ou les maisons des Fontanes en ville demanda beaucoup de travail. Quand je le revis en août dernier, c'est la première visite qu'il me fit faire. La tour de Coanac n'a pas survécu à la prise de la ville par Louis XIII et la partie qui est à l'est de la rue de la Sabaterie n'existe plus depuis longtemps. Mais la partie à l'ouest de la rue est toujours là. Il s'agit des trois maisons qui appartenaient à Monsieur Raynal, puis à Monsieur Gadanho ainsi que la maison qui fait le coin avec la rue Cayssac. Nous tournâmes autour. C'est peut-être une seule et immense maison comprenant de nombreux ouvroirs en façade, certains masqués à l'heure actuelle (voir photo). Il me fit remarquer la particularité de ces arceaux qui sont très évasés. Quelques années plus tôt, une équipe d'historiens et d'archéologues, était venue à Saint-Antonin dresser l'inventaire des monuments anciens du canton. Il avait beaucoup travaillé avec eux et en gardait un très bon souvenir. Ils avaient remarqué ces arcades, me confia-t-il. Ils s'étaient demandés s'il ne fallait pas voir là une forme primitive de l'architecture de la ville. Il me fit faire le tour de la maison. Les limites actuelles ne correspondent pas aux limites anciennes car, au XVIII^e siècle, les chanoines ont procédé à de nombreuses démolitions. Cependant, il me montra sur le derrière de la maison du bas, d'autres arcades enterrées. S'agit-il d'un réemploi ? C'est à voir. Nous rêvâmes un peu en essayant d'imaginer l'ensemble original dont nous n'avons peut-être que la moitié et en essayant de comprendre le rôle de cette tour privée, qui n'était pas la seule dans ce quartier.

Ce fut une des dernières promenades que je fis avec lui, et elle nous amenait à une maison existante, que nous pouvions considérer comme ayant appartenu fiablement à un grand personnage de la ville, de l'entourage des vicomtes.

En quelques années, nous étions enfin parvenus aux vicomtes et à retrouver en partie intact, un des sites cités dans le partage de 1155 ⁽¹¹⁾. Je ne parlerai pas ici, des échanges que nous eûmes, tant sur ce tracé de la Bonnette, que sur ce quartier qui part du bas de la rue Cayssac et va jusqu'à la tour du Roi ou sur le partage de la vicomté, il y aurait beaucoup à dire.

Merci, Monsieur Julien, pour ce merveilleux voyage dans le temps.

Merci, mon cher Maître.

Je dois remercier Monsieur Vignoles dont j'ai parcouru, maintes et maintes fois, sa copie des manifestes 1500 et, à la Mairie, Madame Caussé et Madame Bigou dont la disponibilité et l'amitié me furent indispensables.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

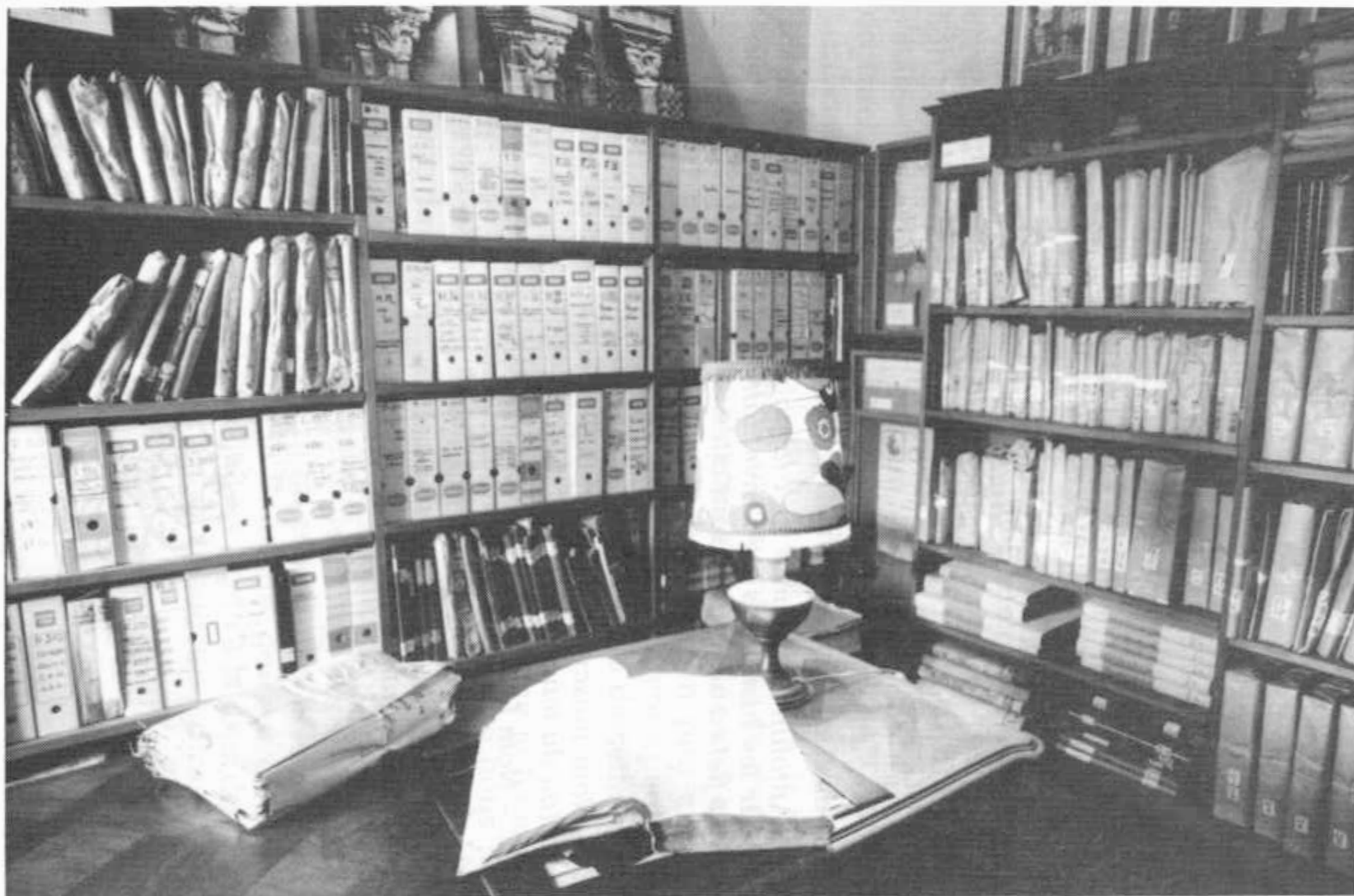
- (1) - Registres Cassaing ADTG 82 série E
- (2) - Le terrier du Roi ADTG 82 A120 et A121, C369 à 371
- (3) - Le terrier de l'Abbaye ADTG 82 : série G et notaire DUBOYS
- (4) - A.C. Saint-Antonin Cadastre Colbert CC7 f°378 et suivants
- (5) - AC St-Antonin FF15
- (6) - Caylus & Saint-Antonin Noble Val Tarn et Garonne - L'inventaire - Cahiers du patrimoine - Paris 1993
- (7) - Voir dans le C370 (ADTG 82) les reconnaissances d'Aymar Portes et des héritiers de Moyse Alies aux f°235 et 236, puis remonter ou descendre.
- (8) - Voir le registre du notaire Philippy ADTG 82 série E du 5 mars 1660, au f°297 la reconnaissance de Jean Guizet et celle de Michel DEJEAN dans le terrier de l'Hôpital Majeur AC St-Antonin GG39 f°7.
- (9) - ADTG 82 C371 f°1 et suivants
- (10) - BN Fonds Doat tome 146 f°117 et AC St-Antonin AA1 pièce 1
- (11) - AC St-Antonin AA1 pièce 2 et la publication dans la revue du Tarn par les historiens de l'Inventaire en 1988 n° 130 p. 309. D'autres fiefs à albergue y sont cités.

GLOSSAIRE

- ACAPTE.** – Nom masculin - Redevance payable lors de la mort du Seigneur (ou du tenancier)
- ALBERGUE.** – Nom féminin - Droit de gîte reconnu au seigneur.
- GUACHAL (ou gachal).** – Nom masculin - Tour de guet sur les remparts de la ville.
- TERRIER.** – Nom masculin - Documents décrivant les droits et revenus du seigneur.



Jean-Louis LABORIE dont la famille maternelle est originaire de Saint-Antonin, vit actuellement en Bretagne.



Au premier étage de la Mairie, le Cabinet des Archives, porte désormais le nom de Georges Julien qui y travailla comme archiviste de 1971 à 1998.